# Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2019

<u>Présents</u>: M. Mmes BEAUCHET J-C, BIFFARD M., BOUCAULT C., CHALEMBERT G., GOUAULT Ph., GUERIN R., GUIOT R., HUBERT A., LENAERTS P., LESIEUR E., LETOURNEUR O., MAY P., PECCHIOLI P., PEILLON M., PEUVRET C., PLANCHENAULT Ph., POTTS O., QUINEAU D., VAIL A., VERNEY G.

Excusés: MM. GUILLAUME M., LANDEMAINE S., OLIVIER G

Absente: CHALETTE R. - CORBIN T. - MASSOLA J.

# 1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

# 2) Composition du futur conseil communautaire : accord local à 34

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du prochain renouvellement du conseil municipal, il convient de délibérer avant le 31 août 2019 sur la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de la CDC Cœur du Perche conformément aux dispositions du VII de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T. Le conseil communautaire propose une répartition par un accord local soit 34 sièges, présentée cidessous :

Communes	Nombre de sièges par communes membres	
Sablons sur Huisne	6	
Perche en Nocé	6	
Rémalard en Perche	6	
Bretoncelles	4	
Berd'huis	3	
Cour Maugis Sur Huisne	2	
Saint Pierre La Bruyère	2	
Moutiers au Perche	1	
Verrières	1	
La Madeleine Bouvet	1	
Saint Cyr la Rosière	1	
St Germain des Grois	1	
Total	34	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette répartition : 6 sièges pour Perche en Nocé et 34 sièges au total, ce qui est accepté par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Monsieur Potts demande au maire des précisions quant à l'élection des conseillers communautaires. Réponse : les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux et figureront sur le même bulletin de vote. Il y aura ainsi deux listes sur le même bulletin de vote. La liste de candidats au mandat de conseillers communautaires doit respecter l'ordre de la liste des conseillers municipaux et doit figurer au sein des premiers 3/5ème de la liste des conseillers municipaux.

# 3) Réforme du système de santé

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré monsieur Arnaud Rousseau et Dr Raymond Henry, chargés de mission au Cabinet du Président du Conseil Départemental de l'Orne concernant la création d'un Centre Départemental de Santé implanté à Alençon afin de répondre aux besoins d'accès aux soins des ornais et compléter l'offre insuffisante actuelle. Ce centre est composé de médecins qui, débarrassés des tâches administratives, peuvent se recentrer sur leur métier, avec l'appui d'une équipe d'internes, de praticiens retraités, d'infirmières et d'assistantes-secrétaires, impliqués auprès du patient.

Plusieurs lieux de consultation formés de centres territoriaux et d'antennes associées seraient proposés aux habitants.

Les centres territoriaux ont vocation à être implantés sur une commune considérée comme pôle de services d'un bassin de vie composée de plusieurs médecins généralistes et de personnel administratif.

L'antenne a vocation à être déployée sur des communes très déficitaires en offre de soins en vue d'offrir des consultations en médecine générale au plus proche du lieu de vie des patients. Les médecins seraient déployés 20 heures hebdomadaires par le centre départemental vers une antenne dont les locaux seraient mis à disposition gratuitement par la commune.

Les candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'une antenne ou d'un centre territorial sont à déposer au Conseil Départemental de l'Orne avant le 6 juin 2019.

La Communauté de Communes Cœur du Perche se porte candidat pour l'implantation d'un centre territorial aux Docks Saint Marc avec des antennes dans les communes intéressées.

Au vu de tous ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, sollicite l'implantation d'une antenne sur Perche en Nocé raccrochée à un centre territorial de santé.

D'autre part, l'Association des Maires de France propose au conseil municipal d'adopter par délibération un vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux qui sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé et interpeller l'Etat. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce vœu.

### 4) Expérimentation des agences comptables dans le secteur public local

Monsieur le Maire présente un communiqué de presse de l'Association des Maires des France relatif à une expérimentation des agences comptables dans le secteur public local, instauré par l'article 243 de la loi de finances pour 2019. Par convention et sur une durée de trois ans, un agent comptable qui peut être le comptable public de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sera nommé et intégré dans les services financiers locaux.

Même si le dispositif reste facultatif, il représente un coût financier pour les collectivités avec la prise en charge de personnels comptables de l'Etat. L'essentiel des coûts liés à la rémunération de ces agents seraient à la charge de la collectivité. Ce serait un nouveau transfert de charge non compensé aux dépens des collectivités.

Surtout, le projet de décret d'application de la loi rendrait possible, avec l'accord de l'ordonnateur, la suppression de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable. L'AMF demande le maintien de la séparation car c'est une garantie d'efficacité et de protection pour les élus et les finances des collectivités.

L'élargissement de cette expérimentation entrainerait la fermeture accélérée des trésoreries, illustration du retrait des services de l'Etat dans les territoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis défavorable à cette expérimentation et présente son inquiétude quant à la réorganisation à vernir du réseau territorial de la DGFIP.

### 5) Point sur les élections européennes

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation des élections européennes du 26 mai 2019 (pièces d'identité, bureau de vote, majeurs sous tutelle, procurations de vote. Une note est communiquée aux conseillers municipaux et sera déposée aux six bureaux de vote.

### 6) Décision modificative

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le budget général pour :

- remboursement de l'avance faite au CCAS en 2018 concernant le règlement de frais d'obsèques ⇒ 2 700 €.
- augmenter les crédits relatifs à l'acquisition de structures de jeux à Dancé => + 2 000 €.
- supprimer les crédits concernant une intervention sur une bouche à égout rue Jeanne d'Arc à Dancé =>
- 2 000 €.

Le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessous.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
7551	Excédent des budgets annexes		2 700
022	Dépenses imprévues	2 700	
	INVESTISSEMENT		
2151 op 1703	Réseau de voirie	- 2 000	
2138 hors op.	Autres constructions	2 000	

## 7) Questions diverses

### a) Services publics +

Une vidéo de présentation des Services Publics + (SP+) est projetée sur écran. Trois secrétaires de Perche en Nocé ont suivi une formation initiale. Des immersions sont prévues dans les organismes partenaires. Des conférences téléphoniques entre les agents SP+ et la DITP (Direction Interministérielle de la Transformation Publique et la sous-préfecture) ont lieu régulièrement. Véronique Corlé est associée à ce dispositif dont le lancement est fixé au 5 juin 2019.

En parallèle, un bus numérique destiné à un accompagnement et une initiation à l'utilisation des outils numériques sera à la disposition des habitants devant la salle des fêtes de Nocé le jeudi de 10 H à 12 H à partir du 6 juin jusqu'au 26 septembre (interruption en août).

Philippe Planchenault présente les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie de Perche en Nocé à compter du 3 juin 2019 : ouverture au public du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et rendez-vous service public + tous les après-midis du lundi au jeudi.

Il fait un point sur les heures de travail excédentaires du personnel administratif au 30 avril qui s'élèvent à 180 heures et s'explique par le temps de formation consacré au service public + (65 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019). Ces heures seront soit récupérées soit rémunérées soit déposées sur un compte épargne temps.

### b) Caserne de gendarmerie

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le souhait du groupement de gendarmerie départementale de l'Orne d'étudier avec la commune de Perche en Nocé la possibilité de construire une nouvelle caserne dans les 5 années à venir.

Le projet consiste en la construction de locaux de service et techniques, de quatre logements sousofficiers et d'un studio d'hébergement pour le gendarme adjoint volontaire au profit de la brigade de proximité de Perche en Nocé.

Le terrain et la viabilisation sont à la charge de la commune. Le lieu d'implantation reste à définir : terrain à l'école de Nocé ou terrain de football de Nocé. Ce dernier nécessiterait une modification du zonage au sein du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à cette opération sous réserve d'un engagement par la gendarmerie d'une location des locaux pendant 9 ans fermes et non révocables.

#### c) Territoire d'Industrie:

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature prochaine du protocole d'accord des Territoires d'Industrie avec madame Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des Territoires.

Eco Pertica et trois autres entreprises sont intéressées par l'ancien garage agricole de Nocé. La CDC Cœur du Perche est porteuse du projet. Le dossier est construit par monsieur Hoffmann et monsieur Elleaume. Une analyse financière est en cours. Ce bâtiment pourrait y accueillir un centre de formation sur le chanvre, les constructions en bois, ...

#### d) Aménagement d'un local pour les assistantes maternelles :

Philippe Planchenault indique que madame Isabelle Germond est en contact avec une autre personne pour monter une structure (micro-crèche, M.A.M. ...) dans l'ancienne école primaire de Nocé.

Anne Vail du Relais Assistantes Maternelles va communiquer la réglementation en matière d'aménagement du local. L'objectif est l'ouverture de cette structure début janvier 2020.

Monsieur le Maire indique que la commune de Perche en Nocé est la seule commune à percevoir une dotation bourg centre écrêtée.

Véronique Corlé a collecté 5 000 € de promesses de financement participatif qui vont lui permettre de refaire la vitrine de son commerce.

Un courrier a été adressé à monsieur Garnier, maître d'œuvre, concernant l'avancement du chantier de réhabilitation du bâtiment à usage de mairie annexe et de préau festif à Saint Aubin des Grois. Il aura à sa charge le chaînage du bâtiment qui n'était pas prévu dans le marché.

Philippe Gouault demande des informations concernant le parcours Art et Patrimoine. Réponse du maire : 650 personnes étaient présentes à l'inauguration au moulin du Blanchard et environ 50 personnes sur chaque site. Il y aura à priori entre 3 000 et 5 000 visiteurs à la fin de l'exposition. Cela a généré du passage dans les gîtes et les restaurants de la commune.

Le bilan de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques de Nocé fourni par le Territoire d'Energie 61 montre peu de fréquentation de celles-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI